

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

Le vingt-cinq juillet deux mil vingt-deux à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BESSONNET Hervé, Maire

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : Mme DILLET Sabrina, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 20/07/2022

Date d'affichage : 20/07/2022

A été nommée secrétaire : Mme NERAUDEAU Delphine

Le procès-verbal de la réunion précédente, n'ayant pas fait l'objet d'observation, a été adopté.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2022_07_01 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 1

2022_07_02 – Lotissement privé "Les Œillets" : convention de transfert des équipements communs

2022_07_03 – Urbanisme : SYDEV Salle polyvalente - Travaux neufs d'éclairage

2022_07_04 – Urbanisme : SYDEV chemin de l'Ile – Effacement de réseaux

2022_07_05 – Urbanisme : SYDEV impasse Henri Thomas – Travaux neufs d'éclairage

2022_07_06 – Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire

2022_07_01 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 4 doit faire l'objet d'un avenant.

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 10 274,00 € HT qui a pour objet la réalisation d'un portique métal dessus de scène.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 10 274,00 € HT qui a pour objet la réalisation d'un portique métal dessus de scène.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

2022_07_02 – Lotissement privé "Les Œillets" : convention de transfert des équipements communs

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménager du lotissement "Les Œillets" situé rue du Jardin de la Gare et indique que l'aménageur souhaite qu'à l'issue des travaux, les équipements communs soient transférés à la commune.

La Société Vendée Logement esh représentée par M. MARTINEAU de la SELARL Frédéric GUILBAUDEAU présente une convention de transfert. Les équipements communs sont la voirie, les plantations, les différents réseaux (eau potable, électricité et éclairage public en souterrain, téléphone, fibre optique, réseau souterrain desservant chaque lot).

Monsieur le Maire propose d'accepter ce transfert.

Monsieur le Maire précise qu'une demande identique sera déposée auprès du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour les équipements communs suivants : eau usées, eaux pluviales et ouvrages de rétention.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte la convention de transfert des équipements communs du lotissement "Les Œillets" à la commune de Notre Dame de Riez après achèvement des travaux conformes au cahier des charges du permis d'aménager,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les pièces afférentes au dossier.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

2022_07_03 – Urbanisme : SYDEV Salle polyvalente - Travaux neufs d'éclairage

La commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage Salle polyvalente Constant Guyon.

Le SYDEV accepte d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux après la signature d'une convention entre le syndicat d'électricité et la commune.

Le montant des travaux s'élève à 36 504,00 € HT soit 43 805,00 € TTC.

La participation de la commune est de 26 206,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

Accepte la convention n° 2022.ECL.0409 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'éclairage de la salle polyvalente Constant Guyon,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

2022_07_04 – Urbanisme : SYDEV chemin de l'Ile – Effacement de réseaux

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2021_07_03 du 26 juillet 2021.

La commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de l'effacement du réseau électrique chemin de l'Ile.

Le SYDEV accepte d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux après la signature d'une convention entre le Syndicat et la Commune.

Le coût prévisionnel des travaux est de 127 135,00 € HT.

La participation de la Commune est de 48 255,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :
Accepte la convention n° 2021.AR8.0004 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement du réseau électrique au chemin de l'Ile,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

2022_07_05 – Urbanisme : SYDEV impasse Henri Thomas – Travaux neufs d'éclairage

La commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage Impasse Henri Thomas. Le SYDEV accepte d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux après la signature d'une convention entre le syndicat d'électricité et la commune.
Le montant des travaux s'élève à 4 838,00 € HT soit 5 806,00 € TTC.
La participation de la commune est de 3 387,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :
Accepte la convention n° 2022.ECL.0290 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'éclairage Impasse Henri Thomas,
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

2022_07_06 – Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020_05_04 du 25 mai 2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire,

PREND ACTE des décisions municipales suivantes :

-2022_4 : Aménagement de l'entrée de l'école – Acquisition et installation d'un portail coulissant

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de l'école et suite à la mise en place de l'abri vélos, nous avons reçus des propositions concernant l'installation d'un portail coulissant.

Monsieur le Maire a accepté le devis de la Société Océanic Fermetures de Saint Gilles Croix de Vie pour l'installation d'un portail coulissant pvc/aluminium gamme "élégance" avec accessoires pour un montant de 7 110,00 euros TTC.

-2022_5 : SYDEV Avenant n° 1 à la convention n° 2022.EXT.0152

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022_05_04 du 16 mai 2022 acceptant la convention n° 2022.EXT.0152 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension du réseau électrique Chemin de la Belle Étoile.

Considérant que :

- les travaux sont modifiés (ajout de 62 mètres linéaires de réseaux supplémentaires),
- la commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de ces travaux d'extension du réseau électrique - communications électroniques Chemin de la Belle Étoile,
- le SYDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son comité syndical,
- l'établissement d'un avenant n° 1 à la convention est nécessaire entre la commune et le SYDEV.

Le montant des travaux s'élève à 2 480,00 € HT soit 2 976,00 € TTC.

Article 1 : Monsieur le Maire accepte l'avenant n° 1 à la convention du SYDEV n° 2022.EXT.0152 relative aux travaux d'extension de réseau électrique Chemin de la Belle Étoile.

Le montant de la participation de la commune est de 2 976,00 € TTC.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstention : 0)



Divers

- Prochaines dates de Conseil (sous réserve de modification ultérieure) :
Lundi 12 septembre 2022
- Manifestation :
 - Sardinade dimanche 7 août 2022
 - Bataille de l'Isle de Rié : journées du patrimoine – exposition de l'ostensoir et conférence samedi 17 septembre 2022
- Alain THUÉ informe du suivi de chantier des travaux de la salle polyvalente Constant Guyon.

Fin de réunion : 22h00.

Le procès-verbal du 25 juillet 2022, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est adopté.

En mairie, le 12 septembre 2022
Le Maire
Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Delphine NERAUDEAU

